

FLASH INFO

Prise de congés 2024 : il est encore temps !

Le délai de prise des congés 2024 touchant à sa fin tous vos salariés n'ont peut-être pas pu consommer l'intégralité des droits à congés auxquels ils peuvent prétendre.

Dans ce cas sachez qu'il n'est pas trop tard et que 2 options s'offrent à vous :

- Fixer les derniers jours restants **avant le 30 novembre 2025**

OU

- Reporter le solde des congés 2024 sur l'année suivante



Dans le respect des dispositions du Code du Travail



Des questions ? **NOUS CONTACTER**

Par téléphone : 02 62 21 03 81

Par courriel via notre site Internet :
conges-btp.re/entreprise/contact

OU caisse@conges-btp.re